

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 275/03

AMR 34/057/2003 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## MENACES DE MORT / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

**GUATÉMALA**      **Fernando López (h), directeur du service juridique du *Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos* (CALDH, Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits fondamentaux) ainsi que les autres membres du service juridique du CALDH**

Londres, le 23 septembre 2003

Amnesty International est extrêmement préoccupée par la sécurité de Fernando López, le directeur du service juridique du *Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos* (CALDH, Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits fondamentaux), depuis qu'on lui a adressé une lettre de menaces de mort. Par ailleurs, il est à craindre que les autres membres du service juridique de cette organisation ne soient également menacés.

Le 22 septembre, vers 13 h 30, une lettre anonyme manuscrite a été déposée dans la voiture de Fernando López pendant qu'il achetait des médicaments dans une pharmacie située à proximité des bureaux du CALDH, dans la zone 1 de Guatemala, la capitale. Le message disait : « *Fernando López : on t'a à l'œil depuis les années 1980. Si t'arrêtes pas de nous emmerder, on va te descendre, fils de pute* ». Fernando López, défenseur des droits humains de longue date, a signalé ces faits aux services du ministère public et à la Mission de vérification des Nations unies au Guatemala (MINUGUA), qui est chargée de surveiller la mise en œuvre des accords de paix.

Le même jour, l'*Asociación Justicia y Reconciliación* (AJR, Association justice et réconciliation), qui regroupe des rescapés de massacres et travaille en étroite collaboration avec le CALDH, a cosigné un communiqué de presse dénonçant la visite de propagande électorale qu'Efraín Ríos Montt s'appretait à effectuer, le lendemain, dans la ville de Playa Grande, située dans la région de l'Ixcán (département d'El Quiché). Efraín Ríos Montt, candidat controversé représentant le parti au pouvoir – le *Frente Republicano Guatemalteco* (FRG, Front républicain guatémaltèque) – à la prochaine élection présidentielle, était le chef de l'État de mars 1982 à août 1983, l'une des périodes les plus répressives de la campagne anti-insurrectionnelle menée par l'armée. Cette époque a été marquée par le massacre de plusieurs dizaines de milliers d'indigènes dans les régions rurales du Guatemala. Des milliers de personnes vivant dans la région de l'Ixcán avaient alors été tuées.

Le CALDH et l'AJR ont intenté deux actions en justice contre Efraín Ríos Montt et d'anciens membres de son gouvernement et d'un gouvernement précédent, pour leur implication présumée dans le génocide perpétré au début des années 1980. Le service juridique du CALDH, dirigé par Fernando López, a été l'élément moteur de ces poursuites et continue à ce jour de rassembler des preuves pour les étayer. Amnesty International est préoccupée à l'idée que les menaces de mort n'aient été adressées à Fernando López par les forces de sécurité guatémaltèques, ou avec leur complicité, dans le but d'intimider cet homme et les membres de son service juridique et de les pousser à abandonner leurs poursuites.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le *Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos* (CALDH, Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits fondamentaux) a été créé en 1990 à Washington, aux États-Unis, par un défenseur des droits humains en exil. Il a ouvert ses bureaux au Guatemala en 1994. Cette organisation, qui mène des investigations très approfondies, a joué un rôle clé dans la préparation des actions en justice intentées contre des auteurs présumés de violations des droits humains. Au cours de la semaine précédant les menaces dont Fernando López a été la cible, on a appris que Frank La Rue, le directeur du CALDH, avait été nommé pour le prix Nobel de la Paix. Il est possible que cette annonce ait exacerbé la colère des militaires et de ceux qui les soutiennent.

Par le passé, des membres du CALDH ont été pris pour cibles parce qu'ils s'étaient employés à faire traduire en justice des auteurs présumés de violations des droits humains (veuillez vous reporter à l'AU 68/03, AMR 34/015/2003 du 7 mars 2003 et l'AU 256/00, AMR 34/34/00 du 25 août 2000).

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous inquiet pour la sécurité de Fernando López et des autres membres du service juridique du *Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos* (CALDH, Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits fondamentaux), depuis qu'on a adressé une lettre de menaces de mort à Fernando López, le 22 septembre 2003 ;
- demandez instamment que soit menée dans les plus brefs délais une enquête impartiale et exhaustive sur ces menaces, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient déférés à la justice ;
- exhortez les autorités guatémaltèques à prendre immédiatement des mesures pour assurer la sécurité de Fernando López et des autres membres du service juridique du CALDH, conformément aux souhaits de ces personnes ;
- appelez les autorités guatémaltèques à mettre en application les dispositions relatives aux droits humains figurant dans les accords de paix ainsi que celles prescrites par la *Comisión para el Esclarecimiento Histórico de las Violaciones a los Derechos Humanos y los Hechos de Violencia que han causado Sufrimiento a la Población Guatemalteca* (Commission pour la clarification historique des violations des droits humains et des actes de violences à l'origine des souffrances du peuple guatémaltèque), et demandez-leur de soutenir l'action de tous les défenseurs des droits humains ;
- dites-vous préoccupé par le fait que les progrès accomplis en vue de traduire en justice les responsables présumés de violations des droits humains perpétrées pendant le conflit armé du début des années 1980 ont jusqu'à présent été minimes ;
- rappelez aux autorités que la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus proclame la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener ces activités sans restriction ni craintes de représailles.

**APPELS À :**

**Président de la République :**

Lic. Alfonso Portillo Cabrera  
Presidente de la República de Guatemala  
6ª Avenida "A" 4-41, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** +502 238 3579

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Señor Presidente,* /  
Monsieur le Président de la République,

**Ministre de l'Intérieur :**

Lic. Adolfo Reyes Calderón  
Ministro de Gobernación  
6ª Avenida 4-64, Zona 4  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** +502 362 0237 (Si une personne décroche, veuillez dire  
« *tono de fax por favor* »)

**Formule d'appel :** *Señor Ministro,* / Monsieur le Ministre,

**Procureur général :**

Carlos David de León Argueta  
Fiscal General de la República  
Fiscalía General del Ministerio Público  
8ª Avenida 10-67, Tercer nivel, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** +502 221 2718

**Courriels :** [fiscaldeleon@mp.lex.gob.gt](mailto:fiscaldeleon@mp.lex.gob.gt)

**Formule d'appel :** *Estimado Señor Fiscal General,* / Monsieur le Procureur général,

**COPIES À :**

**Procureur des droits humains :**

Lic. Sergio Morales  
Procurador de Derechos Humanos  
Procuraduría de los Derechos Humanos  
12 Avenida 12-72, Zona 1  
Ciudad de Guatemala 01001, Guatemala

**Fax :** +502 238 1734

**Formule d'appel :** *Señor Procurador,* / Monsieur le  
Procureur,

**Organisations de défense des droits humains :**

**Centre pour la poursuite en justice des responsables de violations des droits fondamentaux**

Centro para la Acción Legal en Derechos Humanos (CALDH)

9ª Av. 2-59, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** 502 251 8163

**Journal :**

*Diario Prensa Libre*  
13 Calle 9-31, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** +502 251 8768 / 230 2193 / 230 2257

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 4 NOVEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**